

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 28 novembre 2017 Par suite d'une convocation en date du 20 novembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 28 novembre 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 11 Délibération n°D_2017_11_28_05</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Patrick Falcoz est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2017 - Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2017 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget principal de l'exercice 2017 :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

165 – Dépôts et cautionnements versés	+	788.20 €
21318/040 - Autres bâtiments publics	-	843.81 €
2151/040 - Réseaux de voirie	+	37 133.15 €
21533 – Réseaux câblés	-	788.20 €
Total dépenses d'investissement	-	36 289.34 €

Recettes d'investissement

021 – Virement de la section de fonctionnement	+	36 289.34 €
Total recettes d'investissement	+	36 289.34 €

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

023 – Virement à la section d'investissement	-	36 289.34 €
60633 - Fournitures de voirie	-	5 200.00 €
6336 – Cotisation CNG, CG de la FPT	+	500.00 €
6413 - Personnel non titulaire	+	2 000.00 €
6451 – Cotisations à l'URSSAF	+	1 000.00 €
6453 – Cotisations caisse retraite	+	1 000.00 €
6455 - Cotisations Assurances Personnel	+	500.00 €
6574 – Subvention de fonctionnement person. Droit privé	+	200.00 €
Total dépenses de fonctionnement	-	36 289.34 €

Recettes de fonctionnement

722/042 – Immobilisations corporelles	+	36 289.34 €
Total recettes de fonctionnement	+	36 289.34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, à mains levées, autorise la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2017 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le :	Fait à Contamine Sarzin, le 30 novembre 2017
Et de la publication le : 30 NOV. 2017	Le Maire,
30 NOV. 2017	Alain CHAMOSSET

